

# La Résonance syndicale STTCISSS

## LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : [accueil@sttcisss.org](mailto:accueil@sttcisss.org)  Facebook  Twitter  Site Web

### METTRE L'ÉNERGIE SUR LES VRAIS ENJEUX!

#### Fusion des accréditations Québec recule, victoire syndicale!

Jusqu' alors, voici comment s'annonçait 2025 : à cause de Santé Québec, à une date fixée par Dubé, les accréditations (syndicats) de tous les établissements du réseau public (CISSS et CIUSSS) allaient être fusionnées nationalement. De plus, les titres d'emploi, en 4 catégories depuis 2010, allaient être rebrassés en 6 catégories. Résultat : 6 mégasyndicats ingérables, au prix de la perte de rapport de force pour nos emplois dans l'ombre, la perte de votre syndicat local (nous, votre équipe syndicale, n'existant plus), perte d'un service syndical de proximité, et surtout un chaos organisationnel de maraudage monstre. Rappelons que la réforme Barrette avait généré une guerre syndicale de 2 ans et une décennie de dommages collatéraux, laissant un temps les membres dans un vide désorganisé. Avec les crises qui vous frappent sur le terrain, on a vraiment autre chose à faire qu'une bataille de drapeaux!

Or, après un an à décrier cette absurde fusion, on peut crier victoire! Mercredi, Sonia LeBel, responsable du Conseil du trésor, a annoncé qu'elle annule la fusion des accréditations et ce rebrassage des catégories, reconnaissant que le gouvernement fonçait vers un mur.

**Ancienneté** - Pour ceux et celles qui attendez avec impatience la reconnaissance de votre ancienneté dans d'autres régions, soyez rassurées : il y a tout de même création d'un employeur unique, et donc ce processus aura bien lieu. Reste à voir les délais, donc nous vous tiendrons informées.

Si on demeure vigilant face au projet de loi que LeBel annonce pour début 2025, on peut au moins se rassurer, et pas juste de demeurer votre équipe syndicale, ce n'est là qu'un détail! Le plus important est que nous pourrions collectivement mettre l'énergie sur les vrais enjeux! Violence, harcè-

lement, omerta, Santé Québec, privatisation, épuisement, bref, améliorer nos milieux de travail des étages aux soins à domicile, des ateliers aux bureaux : voilà ce qui presse! Sans parler de l'austérité, cette vague de violence économique de la CAQ contre son personnel!

Conclusion : on vient d'éviter une grande perte de temps, une guerre de clochers dont on n'a pas besoin. Si ces luttes ne font que commencer, nous aurons l'honneur et le plaisir de les mener avec vous! Solidarité!

Francis Boudreault,  
V.-p. InfoMob



FUSION DES ACCRÉDITATIONS ANNULÉE  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

## UNE BONNE NOUVELLE POUR LE RÉSEAU ET SON PERSONNEL

- CAROLINE SENNEVILLE  
Présidente de la CSN



## INFO ASSURANCE-SALAIRE

Une personne salariée a droit pour toute période d'invalidité durant laquelle elle est absente du travail jusqu'à concurrence du moindre du nombre de jours de congés de maladie accumulés à son crédit ou de 5 jours ouvrables, au paiement d'une prestation équivalant au salaire qu'elle recevrait si elle était au travail. Cependant, si une personne salariée doit s'absenter de son travail pour une cause de maladie, sans avoir à son crédit un nombre de jours suffisants pour couvrir les 5 premiers jours ouvrables d'absence, elle peut utiliser par anticipation les jours qu'elle accumulera jusqu'au 30 novembre de l'année en cours. *Toutefois, en cas de départ, avant la fin de l'année,* elle doit rembourser l'employeur au taux courant lors de son départ, à même sa dernière paie, les jours de congés de maladie pris par anticipation et non encore acquis.

À compter de la 6<sup>e</sup> journée ouvrable et jusqu'à concurrence de 104 semaines au paiement d'une prestation d'un montant égal à 80 % du salaire qu'elle recevrait si elle était au travail. Pour la personne salariée à temps partiel, le montant des prestations est établi au prorata sur la base du temps travaillé au cours des 52 semaines de calendrier précédant son invalidité par rapport au montant de la prestation payable sur la base du temps complet.

Les semaines pendant lesquelles une période d'absence pour maladie, de vacances, de congé de maternité, de paternité, d'adoption, de retrait préventif ou d'absence sans solde prévue à la convention collective a été autorisée sont exclues du calcul.

En assurance invalidité pour plus de 5 jours, votre formulaire médical doit contenir les 5 infos suivantes :

- 1) Diagnostic
- 2) Durée de l'invalidité (ex.: indéterminée)
- 3) Traitement (physio, ergo, programme d'aide aux employés...)

- 4) Médication (incluant la posologie)
- 5) Date du prochain rendez-vous

Lorsque vous remettez l'attestation médicale mentionnant les 5 points, vous devez également joindre la **partie A** du formulaire de réclamation d'assurance salaire (FRAS) pour qu'il soit accepté. Advenant le cas où votre médecin refuse d'ajouter les 5 points ci-haut mentionnés, vous devrez faire remplir le FRAS **partie B**. Les coûts seront à vos frais.

En assurance salaire, nous devons assumer un délai de carence\*.

\*Il est important de savoir que dans le cas où un ou des congés sont monnayés, ceci n'a pas pour effet d'interrompre ou de prolonger le délai de carence. Voici comment vos journées peuvent être payées :

► Une personne à **temps complet** peut, à sa demande, monnayer à taux simple en lieu et place de la prise de ces congés, un ou plusieurs des congés suivants pour combler le délai de carence lorsqu'elle tombe en invalidité : un maximum de cinq (5) congés fériés accumulés dans sa banque ou des congés mobiles.

► Les personnes salariées à **temps complet et temps partiel** peuvent, à leur demande, monnayer à taux simple, en lieu et place de la prise de ces congés, un ou plusieurs des congés applicables (ex. : vacances) pour combler le délai de carence :

Les cinq jours de carence pourraient alors être remplacés par cinq jours de vacances si cela n'excède celles prévues à la Loi sur les normes du travail, comme indiqué ci-dessous :

► Pour moins d'une année de service : une journée de congé annuel par mois complet de service continu sans excéder 2 semaines;

► Pour un an à moins de 3 ans de service : 2 semaines de congé annuel;

► Pour 3 ans et plus : 3 semaines de congé annuel.

Des questions sur cet article? Contactez-nous! Au Nord : 450 759-8222 postes 4616 ou 2009. Au Sud : 450 654-7229 poste 366113.

## Votre équipe SST-Défense



**SECTION**  
**RAPPEL**  
**EXPRESS**  
**DATES DE TOMBÉE**

**Changement dispo** : si à la baisse, avant le 29 janvier pour à partir du 23 mars au 17 mai 2025.

**Demandes horaires** : avant le 3 janvier pour les périodes allant du 26 janvier au 22 février 2025.

**Prochain férié à demander** : Vendredi Saint, 18 avril 2025 (F-10). Exprimez votre préférence au gestionnaire avant le 28 février 2025.

**BESOIN D'AIDE?**  
**PENSE PAE!**  
Programme d'aide aux employés:  
**1 855 612-2998**

**Fondation CSN**  
Donner du sens à l'argent.  
**KIOSQUES**

Pour vous aider à mieux bâtir votre retraite (c'est payant!), vos représentants Fondation viennent vous voir! Voici les prochaines dates prévues :

- 17 décembre au CHDL, 9h à 16h;
- 19 décembre au CMV Claude-David, 9h à 16h.

Venez les voir en grand nombre! Si vous souhaitez améliorer vos économies pour votre retraite, rejoignez Fondation au 514 525-5505 ou via [info.actionnaires@fondaction.com](mailto:info.actionnaires@fondaction.com).  
Votre équipe InfoMob



## DUBÉ TOUT MÊLÉ

En novembre, Christian Dubé créait la surprise en mentionnant que [trop de médecins décident de quitter le réseau public](#) [pour aller travailler au privé]. Il allait même jusqu'à dire qu'il envisageait un sevrage du privé. 2 jours plus tard, Dubé faisait des pieds et des mains pour [clamer haut et fort que le privé en santé est complémentaire au public et qu'il allait toujours exister au Québec](#). Finalement, la semaine dernière, un autre volte-face de Dubé : [il va s'attaquer quand même à l'exode des médecins](#). Son projet de loi exigera 5 ans de pratique obligatoire au public aux nouveaux médecins, sous menace d'amendes de dizaines, voire de centaines de milliers de dollars. Force aussi de pratiquer au Québec!

*On en veut du privé, on en veut du privé.*

-Christian Dubé, Ministre de la Santé  
Dubé ne veut surtout pas faire de peine aux entreprises privées en santé, aux *tchums* de la CAQ. À force de dénonciation de l'explosion des coûts des agences de placement par les médias, il aura au moins pris l'engagement de nous sevrer des agences privées de placement de personnel. On sait déjà qu'il a reporté les dates d'application, mais au moins, l'intention d'y arriver demeure ferme, bien que maladroite.

Bref, Dubé semble déterminé à faire la girouette et changer son fusil d'épaule si souvent qu'il s'en fait des tendinites! [Espérons qu'il lira le message de Caroline Senneville sur le courage politique, seul moyen de parvenir à s'en sortir! Cliquez ici pour le consulter vous aussi!](#)

Philippe Cloutier,  
Agent InfoMob



*Cette semaine, l'Écrivain public vous partage une lettre envoyée par un de vos collègues (désirant rester anonyme) au député de Joliette, François St-Louis (CAQ). Comme toujours, l'Écrivain public n'engage pas la position du syndicat et vous donne plutôt la parole, en nous écrivant à [information@sttcissl.org](mailto:information@sttcissl.org).*

Monsieur le Député,

Suivant la mise à jour économique de ce jour, concernant entre autres le crédit d'impôt des travailleurs de 60 à 64 ans, c'est une mesure acceptable pour rétablir les finances publiques. J'ai 62 ans, toujours au travail, c'est 1000\$ par an que je perds, mais j'ai les moyens de participer à l'effort.

Cependant, ma conjointe est agente administrative, mes deux filles sont infirmières cliniciennes et, depuis 4,5 ans, je suis préposé aux bénéficiaires en CHSLD, issu de la première promotion des *préposés Legault*. Nous sommes tous employés du CISSS de Lanaudière, bientôt Santé Québec.

En ce qui concerne ma conjointe agente administrative, suivant la décision de la CNESST sur l'équité salariale non contestée par le gouvernement, un montant de 15 000 à 20 000 dollars, dont le versement était attendu pour le début octobre, n'est toujours pas en vue! Aucune date de versement n'est à l'agenda pour le moment.

Pour ma part, j'ai une convention collective signée depuis plusieurs mois. Certes, mon taux horaire a été ajusté selon la convention et la rétroactivité s'y rattachant versée avec intérêt de 5%, mais je suis toujours en attente pour l'ajustement de la prime en CHSLD, de la prime de soir

et de la prime de fin de semaine et des rétroactivités s'y rattachant.

Pour les infirmières, on verra...

En passant, le fameux 5% d'intérêt, en réalité, c'est loufoque, en même temps notre débiteur perçoit 16-17% d'impôt et le fédéral un autre 14-15%, laissant 3 à 3,5% d'intérêt! Saviez-vous que les hypothèques immobilières, les prêts personnels et les prêts autos sont tous à un taux supérieur à 3,5%?

Ma famille et moi sommes présentement à faire nos *mises à jour économiques familiales* et malheureusement, nous avons perdu toute confiance en votre gouvernement.

À la prochaine élection!

Le PAB grinceux

## RAPPEL

### C'EST CE JEUDI!!!

**Dîner-causerie**  
**12 décembre 12h à 13h**

**N'oubliez pas le rendez-vous de cette semaine pour parler d'ergonomie en télétravail et d'une foule de sujets connexes :**

- ▶ Où : en ligne, confortablement installés chez vous ou au bureau.
- ▶ Comment : [en cliquant ici](#).

Nous espérons vous y voir nombreux pour cet échange enrichissant!

Virginie Lavoie,  
V.-p. catégorie 3





# UN RASSEMBLEMENT HISTORIQUE !! retour sur l'action du 23 novembre... et la suite!



## 4000 à Trois-Rivières pour le grand coup CSN Vraiment Public!

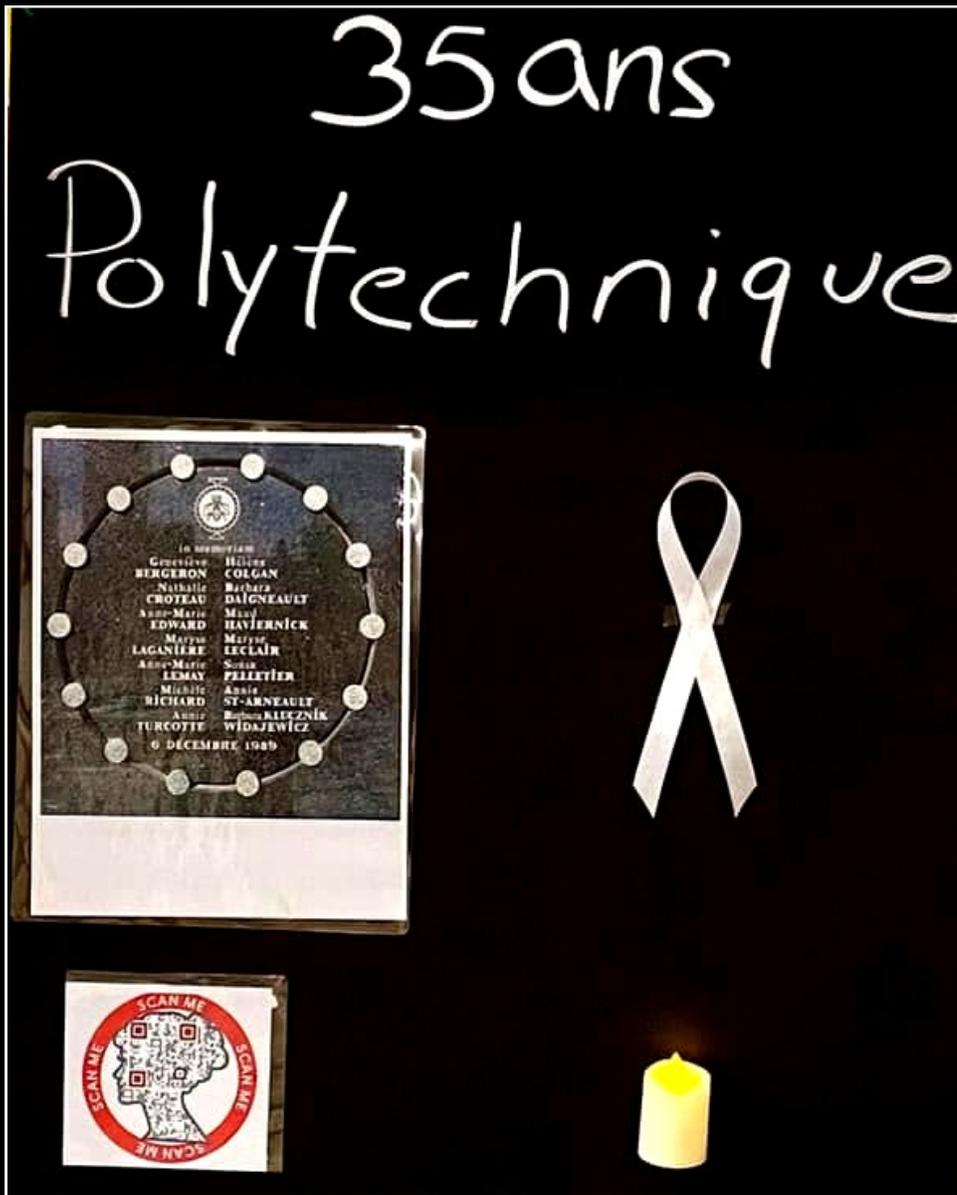
Le samedi 23 novembre s'est tenu un événement historique : le méga rassemblement pour un réseau de santé et de services sociaux Vraiment Public! Vous avez été plusieurs à répondre à notre invitation à embarquer avec nous, comme plus de 4000 travailleurs et travailleuses de tout le Québec, pour aller faire résonner le Colisée de Trois-Rivières d'un message clair : **PAS DE PROFIT SUR LA MALADIE!**

Après des mois d'action terrain (vous nous avez vus en tournée!), la CSN a réussi à inverser dans les médias le discours pro-privé de la CAQ. Et ce n'est qu'un début! C'est dans une énergie de feu qu'Ève Landry, Sarahmée, le groupe Valaire et Christian Vanasse (jouant Dubé!) ont électrisé la foule, en plus de discours *punchés* de nos leaders CSN. En plus, Paul Saint-Pierre Plamondon, chef du Parti Québécois, et Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole à Québec Solidaire et fils de parents militants CSN, ont pris la parole, aidant à médiatiser le plus possible l'événement, qui a fait le tour des médias.

La suite? Une lutte pour trois revendications clefs! Dans les prochaines semaines, je vous invite à plonger avec moi pour les découvrir!

Francis Boudreault,  
V.-p. InfoMob





## 6 décembre - Journée de commémoration - Ruban blanc

Le 6 décembre 1989, un homme entre dans une classe de génie mécanique à l'école Polytechnique de Montréal armé d'un fusil semi-automatique. Après avoir séparé les hommes des femmes, il ouvre le feu sur celles-ci en criant : *Vous êtes toutes des féministes!* Il tue 14 jeunes femmes et blesse 13 autres personnes. Il retourne ensuite son arme contre lui. Dans sa note de suicide, il reproche aux féministes d'avoir ruiné sa vie.

Hélène Melançon,  
Militante à la Condition féminine

Lundi le 2 décembre dernier, votre comité Condition féminine et le Regroupement des étudiantes et étudiants du Cégep de Joliette de Lanaudière ont participé conjointement à une journée d'information à saveur féministe sur la prochaine Marche Mondiale des Femmes en octobre 2025, sur le 35<sup>e</sup> anniversaire de la tuerie à la Polytechnique de Montréal, distribution d'épinglettes du 8 mars, signets et collations (fruits, barres tendres et jus), gracieuseté du Regroupement qui, depuis quelques mois déjà, offre aux étudiants.es qui le souhaitent un petit quelque chose à se mettre sous la dent, car, souvent par manque de temps ou d'argent, ils et elles arrivent à leurs cours le ventre vide. Un gros merci à Mégane Bourdon pour son invitation et bravo pour son implication dans la vie étudiante! Je veux aussi souligner la présence de Simon Deschênes, notre président, et de Nathalie Chaput, du Conseil central de Lanaudière!

Isabelle Desmarais,  
Responsable politique de la Condition féminine